

La saga Mafeje et UCT : une affaire à régler

Contexte

Archie Mafeje a démarré son éminente carrière universitaire à l'Université du Cap (UCT). Après avoir obtenu sa Maîtrise à l'UCT en 1964 et coécrit un livre avec son mentor et directrice de thèse, Monica Wilson, Mafeje poursuit ses études en s'inscrivant au Doctorat à l'Université de Cambridge en Angleterre. A la fin de ses études, il devait retourner à l'UCT, son *alma mater*, pour poursuivre une carrière universitaire, mais finalement, il n'y est jamais retourné, non pas faute d'avoir essayé. Les tentatives ultérieures de l'UCT pour se réconcilier avec lui ont été vaines. Il s'agissait de l'octroi d'un doctorat honorifique en 2003, ainsi que d'excuses officielles dans la même année, dans lesquelles le Conseil de l'Université présentait ses regrets et ses excuses sincères. Mafeje traitait ces ouvertures avec mépris, sans même prendre la peine de répondre aux diverses communications. A sa mort en mars 2007, il éprouvait toujours de la colère et de l'amertume contre l'UCT.

La relation épineuse entre Mafeje et l'UCT a été appelée l'« Affaire Mafeje ». Pour la plupart, cette situation est liée aux événements de 1968. Comme nous le verrons dans la section qui suit, en 1968, Mafeje avait été nommé Maître de conférences en Anthropologie sociale à l'UCT, au mérite, mais le Conseil de l'Université annula la nomination, soi-disant à cause de pressions du gouvernement de l'Apartheid. Le Conseil avait pris cette décision malgré une forte opposition au sein de l'université, notamment des étudiants qui protestèrent en occupant le bâtiment administratif pendant neuf jours. Pourtant, on en sait peu sur ce qui s'est passé après 1968, en particulier après la fin de l'apartheid qui a commencé avec le processus de négociations politiques en 1990.

Il convient de noter que, depuis la mort de Mafeje, l'UCT n'a pas ménagé ses efforts pour se réconcilier avec la famille Mafeje. Suite à des recherches détaillées que j'ai menées sur la relation entre Mafeje et l'UCT de 1968 à sa mort, l'université a réuni onze membres de la famille Mafeje pendant trois jours, en août 2008. Durant cette période, un symposium sur Mafeje s'est tenu à l'UCT, des excuses présentées pour la deuxième fois à la famille ont

Lungisile Ntsebeza
Université du Cap,
Afrique du Sud

été lues en public et un Doctorat honorifique a été décerné à Archie Mafeje à titre posthume, parallèlement à l'installation du nouveau Vice-chancelier de l'UCT, le Dr Max Price. Ces événements visaient à clore ce chapitre particulier de l'histoire de l'UCT. Comme nous le verrons plus loin, les deuxièmes excuses étaient beaucoup plus complètes et acceptaient davantage la responsabilité de la part de l'UCT que celles de 2003. C'est grâce à elles que la famille accepta de rejeter la décision d'Archie et d'accepter des excuses en son nom.

Ma contribution cherche à faire un récit de la relation entre Mafeje et l'UCT, d'une part, et à poser des questions sur la signification du récent (2008) accord entre l'UCT et la famille Mafeje d'autre part. Voici quelques questions clés que cette contribution cherche à traiter : Pourquoi Mafeje a-t-il refusé d'accepter les deux gestes importants faits en 2003 ? Était-il en colère ou amer au sujet de l'annulation de sa nomination en 1968 ? Ou était-ce parce que l'université en avait fait trop peu, et trop tard ? Quelle est la signification du récent accord avec la famille ?

Je soutiens que c'est la manière dont l'UCT a traité Mafeje dans les années 1990, plus que l'épisode de 1968, qui peut aider à comprendre le comportement de ce dernier en 2003 ainsi que sa colère et son amertume envers l'UCT à sa mort. Il ne faut pas voir en cela une minimisation de la signification de l'événement de 1968. Je soutiens qu'on peut toujours argumenter que, dans le contexte de 1968, une menace du gouvernement de l'apartheid ne pouvait pas être prise à la légère, étant donné que le système était vicieux. Cependant, le contexte des années 1990, c'est-à-dire l'avènement de la démocratie, était fondamentalement différent. Il n'y avait pas de pression extérieure derrière laquelle se cacher. En ce qui concerne les développements ayant trait aux deuxièmes excuses et au doctorat honorifique posthume, l'argument que j'avance est que tout en marquant assurément un progrès majeur et donnant de la latitude pour

débattre de l'affaire Mafeje dans le contexte des universités en mutation dans l'Afrique du Sud après 1994, la question de savoir si on peut déclarer clos le chapitre sur la relation entre Mafeje et l'UCT reste ouverte. Je m'étendrai sur cet aspect plus loin.

L'Affaire Mafeje : les événements de 1968

On peut soutenir que Fred Hendricks (à paraître) a écrit le récit le plus détaillé et le plus provocateur jusqu'ici des événements de 1968. Pour les besoins de la présente contribution, je vais me concentrer sur le processus de sélection, la décision d'annuler la nomination, la réaction suscitée par cette décision et comment l'affaire Mafeje a été finalement résolue, avant de refaire surface dans les années 1990.

Comme il a été noté dans la partie intitulée contexte ci-dessus, le 1^{er} mai 1968, le Conseil de l'UCT avait nommé Archie Mafeje au mérite au poste de Maître de conférences en Anthropologie sociale. Il ressort clairement des dossiers que la procédure de nomination du Maître de conférences en Anthropologie sociale fut très longue, la première annonce ayant paru en septembre 1966. Mafeje postula en 1967 au deuxième tour. Après une procédure compliquée, il fut considéré comme étant le meilleur candidat au poste. Dans sa recommandation en faveur d'Archie, le Professeur Monica Wilson, chef du département qui fut son ancienne directrice de mémoire et mentor, soutint que Mafeje était « le plus compétent de ces trois anthropologues et de loin le meilleur enseignant ». Elle révéla qu'elle tenait cette information « des étudiants de Cambridge et du Professeur Fortes », qui avait indiqué que les étudiants « rivalisaient » « pour faire partie du groupe tutoriel (de Mafeje) » là-bas ». Selon Wilson, Mafeje « était tout aussi populaire quand il prenait des tutoriaux ici (à l'UCT) ». Elle a conclu en ces termes : « En tant que personne, M. Mafeje est très aimé des étudiants en recherche et membres du personnel, partout où il travaille ». L'essentiel des propos de Wilson a été repris par les trois références de Mafeje.

Il convient cependant de dire qu'il y avait une objection de la part d'un Sénateur,

D.C. Robertson. Son objection était fondée sur les qualifications des candidats, en particulier le fait que les deux autres étaient titulaires d'un doctorat et que leurs dossiers d'enseignement étaient de loin meilleurs que celui de Mafeje qui terminait son doctorat. Cependant, l'objection de Robertson fut vaine. Le Comité de sélection, « après en avoir pleinement discuté » a résolu « le maintien de la recommandation unanime du Conseil électoral que Mafeje soit nommé ». ³ Le Conseil accepta cette recommandation le 1^{er} mai 1968. Le même jour, le président de l'université écrivit une lettre à Mafeje à Cambridge.

Cette lettre n'a jamais été envoyée à Mafeje. Le Doyen, Sir Richard Luyt, indiqua que suite à la décision du Conseil à sa réunion du 1^{er} mai 1968, il avait reçu une lettre du ministre de l'Éducation nationale recommandant que la nomination soit reconsidérée. Selon Luyt, il y avait un avertissement clair que si le Conseil ne tenait pas compte de la requête du ministre, le gouvernement « n'hésiterait pas à prendre les mesures qu'il jugerait appropriées pour faire en sorte que la conception traditionnelle acceptée de l'Afrique du Sud soit respectée ». ⁴ Luyt lut à haute voix la lettre du ministre et « souligna également les discussions qu'il avait eues avec le ministre et le Directeur de l'Enseignement supérieur ». ⁵

Finalement, le 5 juin 1968, le Conseil de l'UCT prit la résolution d'annuler sa décision de nommer Mafeje. La motion fut mise au vote avec un résultat serré de 12 voix pour et 8 contre. Un addendum à la motion disant que le Conseil « exprime sa consternation et son regret que sa décision dans cette affaire de nomination de M. Mafeje ait été contestée par le ministre » enregistra un vote de 14 voix pour et 7 contre. Par la suite, le Sénat « prit note » de la décision du Conseil d'annuler la nomination de Mafeje et s'associa à l'addendum du Conseil cité plus haut.

À la suite d'un rapport du Comité des libertés académiques (Academic Freedom Committee) le Conseil adopta la résolution suivante par 11 voix pour et 2 contre :

En protestant contre le fait d'être privé de cette manière du droit de nommer le personnel jugé le plus apte selon les critères universitaires normaux, le Conseil de l'Université doit faire connaître publiquement son incapacité future, en conséquence de l'interven-

tion du gouvernement, à nommer des personnes non blanches à des postes universitaires, à moins d'y être autorisé dans des circonstances particulières.

Le 1^{er} août 1968, pratiquement la même lettre qui avait été écrite à Mafeje fut envoyée au Dr M.C. Whisson, avec seulement deux modifications : la date de commencement, passée du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 1968 et la suppression du paragraphe faisant allusion à la nécessité d'obtenir « l'autorisation d'enseigner requise et de résider au Cap ... ». Le 13 août 1968, le Président de l'université notifia à Mafeje que « le poste vacant (avait) ... été pourvu ».

La décision du Conseil d'annuler la nomination de Mafeje suscita un débat même en son sein. Certains considéraient qu'il avait indûment cédé aux pressions gouvernementales. Après tout, aucune loi n'empêchait l'UCT d'employer un universitaire noir en dehors des langues africaines. D'autres en revanche craignaient qu'un refus de tenir compte de l'avertissement du ministre de l'Éducation nationale puisse avoir un effet boomerang, au cas où le gouvernement devrait introduire une loi avec effet rétroactif. Une telle loi affecterait les universitaires noirs qui étaient déjà dans le système. Geoff Budlender, étudiant à l'UCT en 1968, rappela dans un entretien avec moi que c'était l'un des arguments fournis par certains membres du Conseil justifiant leur décision de céder aux pressions du gouvernement.

Un autre secteur de l'université qui s'impliqua dans l'affaire Mafeje fut la population estudiantine. En termes d'histoire mondiale, l'affaire Mafeje se déroula sur fond de protestations qui impliquèrent des milliers d'étudiants en France, en Allemagne et aux États-Unis. La décision du Conseil de l'UCT servit de déclic pour la participation des étudiants sud-africains à ces événements mondiaux. Des étudiants non seulement de l'UCT mais d'autres campus libéraux du pays rejetèrent catégoriquement la décision du Conseil de retirer la nomination de Mafeje. ⁶ L'affaire Mafeje fut portée à l'attention du congrès de juin 1968 de la National Union of South African Students (NUSAS), qui se déroula à l'Université de Witwatersrand. La résolution suivante fut prise :

La présente assemblée des étudiants regrette que le conseil de l'UCT, en cédant aux menaces du ministre, se

soit rendu coupable de trahison envers les principes universitaires de liberté académique et d'autonomie de l'université (Résolution 80, Congrès de la NUSAS, 1968:25, citée dans l'article non publié de Hendricks).

La Résolution 83 exhortait le Conseil représentatif des étudiants de l'UCT « à faire tout ce qui est en son pouvoir pour organiser une manifestation efficace et significative contre le traitement infligé à M. Mafeje, et invite en outre tout le personnel de l'université et des écoles normales et tous les étudiants d'autres centres à soutenir pleinement cette manifestation ».

Ainsi fut planté le décor des manifestations des étudiants peu après leur retour des vacances de fin de semestre. Une réunion en masse eut lieu au Jameson Hall le 7 août, pour discuter de la décision du Conseil. Les étudiants présents à la réunion soutinrent l'appel de Raphael Kaplinsky au Conseil pour qu'il ne fasse pas le sale boulot du Gouvernement. Lorsque cet appel ne suscita aucune réponse positive, les étudiants organisèrent une autre réunion en masse le 13 août 1968. C'était, il faut le noter, le jour même où le Président de l'université écrivit une lettre de regret à Mafeje. Suite à cette réunion, environ 600 étudiants firent une marche jusqu'au Bremner Administration Building, demandant une réunion d'urgence du Conseil. Quand leur demande fut rejetée, les étudiants résolurent d'occuper le bâtiment, y compris la salle du Sénat, jusqu'à ce que le Conseil accédât à leur demande de réunion d'urgence pour discuter de l'affaire Mafeje. Comme l'a noté Hendricks, le sit-in « fut le début de la première occupation d'un bâtiment universitaire en Afrique du Sud en 1968 ». Il y eut des manifestations de solidarité dans les universités de Wits et du Natal. ⁷

Le sit-in prit fin neuf jours après. Les concernés cédèrent à des pressions venues de partout : de l'Etat, des étudiants de l'Université Stellenbosch, à l'époque conservatrice et pro-gouvernementale, du refus du Conseil de se plier aux pressions des étudiants, sans oublier les considérations liées à leurs futures carrières. Pour montrer sa résolution, le Conseil adopta une résolution finale le 26 août 1968 réaffirmant qu'« une offre de nomination au poste de Maître de conférence en Anthropologie sociale ne peut être faite à M. Mafeje en aucun cas » (Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil, 26 août 1968).

Finalement, l'Université se lança dans ce que Hendricks appelle à juste titre, à mon avis, « des mesures permettant de sauver la face » pour « créer une aura de respect pour la liberté académique et l'autonomie institutionnelle, alors même que l'Université était responsable du déni de ces principes ». Les étudiants prirent part à cet exercice. Leur proposition de créer un Prix de la recherche sur la liberté académique en l'honneur d'Archie Mafeje fut approuvée par l'UCT, tous secteurs confondus. Cependant, le Sénat rejeta un aspect crucial de la proposition des étudiants d'imposer un prélèvement pour financer le prix. L'université n'avait pas de plan de financement du prix autre que le financement volontaire. Cet exercice ne donna rien, ce qui n'est guère surprenant.

Une entreprise plutôt réussie fut l'érection d'une plaque en souvenir de l'affaire Mafeje dans le Heritage Trail de l'UCT, le long des marches menant à la Bibliothèque Chancellor Oppenheimer. La plaque est à côté d'une autre plus ancienne commémorant la liberté académique suite à l'extension de l'Enseignement bantou aux universités en 1959, résultant de la promulgation de l'Extension of Universities Act.

Dès la fin des années 1960, l'affaire Mafeje était sortie de la mémoire de pratiquement tous les secteurs de l'UCT, y compris des étudiants et du personnel qui avaient fait le sit-in au bâtiment Bremner. Il est intéressant de noter que la quasi totalité des étudiants de 1968 avec lesquels je me suis entretenu en 2008 avaient déclaré que non seulement ils n'avaient jamais rencontré Mafeje, mais ils n'avaient jamais cherché à savoir ce qu'il était devenu – ce qui indique clairement que l'affaire Mafeje, aux yeux des étudiants, concernait non pas Mafeje en tant que personne, mais les concernait eux-mêmes et au mieux, le principe, en l'occurrence la liberté académique et l'autonomie des universités.

La façon dont le Conseil de l'UCT a répondu aux pressions du gouvernement sera probablement débattue pendant longtemps. Il n'y a pas de réponses toutes faites à cette question. Avec le recul, il est facile de condamner les actions du Conseil. Il est cependant important de se rappeler le contexte politique de l'époque et la malveillance de l'Etat d'apartheid, avec le premier ministre John Vorster et le chef de la sécurité Hendrik van den Bergh tenant les rênes. Le dilemme auquel était confronté le Conseil de l'UCT est mieux

saisi dans la lettre de Ndebele à la famille Mafeje à la mort de ce dernier :

C'était à une époque différente. La menace du ministre des Lettres et des Sciences (chargé de l'Education) d'alors au Conseil de l'UCT n'était peut-être pas une menace en l'air et passer outre aurait pu avoir des conséquences négatives importantes. Cependant – nous aurions dû faire preuve d'assez de courage, résister aux pressions et rester fidèles aux principes. Malheureusement, dans ce cas-ci, nous ne l'avons pas fait.⁸

Mrs Swana, sœur d'Archie Mafeje, a rappelé récemment comment la police l'avait harcelée. Selon elle, elle a été placée en garde à vue par la police qui a pris sa correspondance avec son frère et lui a dit que ce dernier serait mis en détention s'il devait revenir en Afrique du Sud. Le récit de Mrs Swana concorde avec le compte-rendu de Richard Luyt sur sa réunion avec le ministre de Klerk à propos de l'affaire Mafeje. De Klerk avait affirmé que le ministre sud-africain de la Police et de l'Intérieur lui avait montré « un document présentant le dossier de M. Mafeje à propos d'activité subversive ». Le ministre, selon Luyt, lui a également dit que « le dossier était si défavorable qu'il (le ministre) se demandait si M. Mafeje serait autorisé à revenir en Afrique du Sud, encore moins à l'Université du Cap. En ce qui concernait le ministre,

l'Université avait été très chanceuse de n'avoir pas reçu l'autorisation de nommer M. Mafeje parmi son personnel ... il n'était pas autorisé à donner des détails du dossier d'activités subversives de M. Mafeje, mais il pouvait nous assurer qu'il était sérieux. (Documents de Richard Luyt, Aide-mémoire, *The Mafeje Affair*, 23 April–6 September 1968, cité dans l'article de Hendricks)

Il convient de lire le récit de Luyt du point de vue d'une personne qui cherchait à justifier la position du Conseil. Mais dans un certain sens, on peut interpréter les récits ci-dessus comme une indication de la détermination de l'Etat à s'assurer que Mafeje ne soit pas employé. La question de savoir si s'en tenir à ses principes en bravant ces menaces dans les conditions qui régnaient à l'époque était une option viable est discutable.

La publication à paraître de Hendricks traite de ces questions et adopte une position ferme et critique, soutenant que

dans l'affaire Mafeje, il y avait de la complicité entre le Conseil de l'UCT et l'Etat de l'apartheid. Sa position va très probablement provoquer des débats sains sur la façon d'interpréter la décision du Conseil de l'UCT en 1968. La mienne est que, aussi controversée que fut cette décision, nous devons regarder au-delà de 1968 pour comprendre pourquoi Mafeje ne s'est jamais réconcilié avec l'UCT. Chaque fois que Mafeje réfléchissait sur les événements de 1968, il semblait avoir compris la pression que subissait l'UCT. Cela ne veut pas dire qu'il excusait la position du Conseil. En fait, la question de savoir s'il aurait pris le poste ou pas est discutable. Selon sa sœur, Mrs Swana, elle lui avait conseillé de ne pas retourner en Afrique du Sud lorsque la police commença à la harceler.

Mafeje et l'UCT dans l'Afrique du Sud démocratique

Le sens commun laisse penser que si dans les années 1960 l'UCT ne pouvait pas employer Mafeje à cause de l'ingérence du gouvernement, le début des années 1990 créait les conditions pour que l'université fasse amende honorable et lui offre le poste qu'on lui avait donné au mérite en 1968. Il y a peu de doute que Mafeje se serait réjoui de l'occasion. Selon son ami Kwesi Prah, Mafeje cherchait toujours des opportunités pour être près de l'Afrique du Sud à la fin des années 1980 et pour y retourner dès que les exilés auraient la possibilité de le faire.⁹ Dans les premières années du processus de négociation politique en Afrique du Sud, Mafeje faisait de la recherche en 1990 et 1991, dans le cadre du Programme de bourses de recherche du SAPES Trust au Zimbabwe. Cette recherche a été publiée en 1992 sous forme de collection d'essais au titre éloquent : *In Search of an Alternative: A Collection of Essays on Revolutionary Theory and Politics*. Cela semble indiquer qu'il était en train d'affûter ses outils intellectuels pour un retour en Afrique du Sud. Plus important, en 1990, Mafeje n'était en rien comparable, en termes d'érudition, à celui qui avait été nommé Maître de conférence en 1968. Entre-temps, il s'était établi comme un chercheur acclamé dans le monde, comme en attestait son CV.¹⁰

On sait bien à présent que l'UCT n'avait fait aucune tentative pour se rapprocher de Mafeje. Cela semble témoigner de la notion que pour cette institution, Mafeje, en tant que personne, n'a jamais compté. En 1968, il avait été simplement utilisé

comme une échelle ou comme un véhicule pour poursuivre certains principes et aussi, peut-on dire, pour faire le nid de certains individus. Comme indiqué plus haut, pratiquement personne ne s'est jamais soucié de chercher à savoir où se trouvait Mafeje, d'autant que certains à l'UCT affirment qu'à l'époque, l'université était à la recherche de personnel enseignant noir. Mafeje se retrouva dans une situation où il devait prendre l'initiative et explorer les opportunités de retourner à l'UCT. On peut difficilement imaginer pourquoi un chercheur aux grands principes et très fier comme lui se soumettrait à solliciter à nouveau un poste qui lui avait été offert au mérite. Cela ne peut signifier qu'une chose : pour lui, retourner en Afrique du Sud pour poursuivre une carrière universitaire voulait dire retourner à l'UCT, son alma mater.

Des dossiers d'archives indiquent que Mafeje a mené, par le biais d'un ami, des enquêtes sur la possibilité de retourner à l'UCT en 1990, l'année-même de la levée de l'interdiction des organisations politiques et où le processus de négociation politique était sur le point d'être mis en marche. Son ami aborda la question avec les dirigeants de l'UCT. La réponse fut que l'UCT ne pouvait « prendre aucun engagement envers Mafeje ». Ce qui indiquait, une fois encore, que malgré le traitement infligé à Mafeje en 1968, les dirigeants de l'UCT ne voulaient pas prendre leur responsabilité et lui créer un poste.

Après de « nombreuses discussions », le « défenseur » de Mafeje proposa « qu'Archie Mafeje soit nommé chercheur principal avec un contrat d'un an. Ce que les dirigeants de l'université trouveraient acceptable. Cependant, quand son ami lui transmet la proposition, il n'eut pas envie d'accepter un tel compromis. Il est évident que Mafeje méritait plus que cela. Il fit comprendre à son ami que « pour autant que j'apprécie le geste ... (u)ne année, c'est trop court pour moi pour déménager toute ma famille et retirer ma fille du British International School ici au Caire ». Il indiqua fermement que sa famille était « absolument contre l'idée de déménager sur la base d'un contrat d'un an. Ils préféreraient attendre jusqu'à ce que plus de postes pour lesquels je pourrais postuler se présentent ».¹¹

Le défenseur de Mafeje convint avec lui qu'une année était « plutôt trop courte pour arracher de son environnement habituel toute une famille « pour se rendre

dans son pays ». Il informa Mafeje qu'il a essayé d'obtenir un contrat de trois ans à l'UCT mais que cela n'était pas possible compte tenu des « conditions financières actuelles ». Il espérait qu'avec la venue de Mafeje, il serait possible de « lever des fonds ou de trouver un emploi qui pourrait continuer au-delà du poste actuel ». Il déclara à Mafeje qu'il allait y avoir des postes, notamment la Chaire d'Anthropologie à l'UCT et le poste de Directeur du Centre d'études africaines, également à l'UCT.¹²

Malgré les réserves de Mafeje concernant le contrat d'un an, l'UCT lui fit l'offre avec un salaire de niveau Maître de conférence. À la réception de la lettre, Mafeje fit aussitôt savoir qu'il trouvait l'offre « des plus déshonorantes ». Il soutint ceci :

Je ne vois pas comment, après 18 années de professorat à l'échelle internationale, on peut m'offrir un poste de directeur de recherche avec rang de Maître de conférences à l'Université du Cap. Cela devient d'autant plus incompréhensible quand vous vous rappelez que cette même université vous avait offert un poste au même rang déjà en 1968. ... Après 27 ans d'exil, je n'ai pas l'intention de retourner en Afrique du Sud sous quelque condition que ce soit. Certains des dirigeants de l'Université du Cap auraient dû le comprendre.

Il conclut :

De plus, je ne peux pas imaginer quelle sorte de recherche je pourrai faire en Afrique du Sud en un laps de temps si court, après près de 30 ans d'exil. Ce qui m'intéresserait principalement dans la recherche en retournant là-bas, ce serait d'entreprendre une étude approfondie de l'historiographie sud-africaine ... ayant constaté que d'une façon ou d'une autre, nous devons tous nous redécouvrir à la suite des changements en cours dans le pays. Ce serait probablement l'une de mes dernières entreprises professionnelles majeures et je ne peux pas le faire en dehors de l'Afrique du Sud.¹³

La réponse de Mafeje laissa l'UCT insensible. Elle se contenta d'expliquer ce qu'était le titre de directeur de recherche et pourquoi elle offrait à Mafeje, malgré l'étendue de son expérience et de ses qualifications, une rémunération de niveau Maître de conférences. En ce qui concerne ce dernier aspect, ils ont expliqué que c'était dû aux ressources limi-

tées, puisque les postes concernés sont « financés » par « de l'argent mou ».

Bien entendu, l'allégation que l'UCT n'avait pas de ressources financières pour offrir à Mafeje un emploi permanent est ridicule et doit être rejetée. La raison pour laquelle l'UCT avait traité Mafeje de la sorte est une question qui demande une recherche soigneuse et qui pourrait éclairer l'attitude de cette dernière envers les chercheurs noirs.

Il convient de noter que, pendant que les dirigeants de l'UCT discutaient de leur réponse à la lettre de Mafeje, un des cadres qui avait rédigé l'offre à Mafeje avait écrit une note dans laquelle il indiquait, avec quelques autres, qu'il n'était pas convaincu que le Professeur Mafeje soit un candidat qualifié pour un poste supérieur permanent dans cette université, compte tenu de son maigre dossier de publications et de recherche au cours des 10 dernières années. Aussi, je ne suis pas enthousiasmé par l'idée d'étendre l'offre au-delà d'une année, ce qui lui donnerait le temps de chercher un poste convenable en Afrique du Sud.

Cette citation soulève deux questions. Premièrement, elle jette le doute sur l'affirmation de l'UCT selon laquelle, si elle avait offert à Mafeje un contrat d'un an au niveau de maître de conférences, c'était pour des raisons de contrainte financière. La citation suggère fortement qu'une nomination à un poste supérieur permanent n'était pas au-dessus des capacités de l'UCT. Deuxièmement, il est intéressant de noter que dans sa lettre à Mafeje, cette honorable personne indiquait que des membres de son département avaient « approuvé avec enthousiasme » l'invitation.¹⁴ Cependant, en privé, quand Mafeje ne peut pas se défendre, l'enthousiasme disparaît et ce dernier n'est plus assez bon pour un poste supérieur permanent. Quand je me suis entretenu avec ce chercheur tenu en estime au début de l'année (2008), il ne pouvait pas se rappeler pourquoi il avait fait cette remarque accablante à propos de l'érudition de Mafeje. Il a promis de revenir sur la question, et j'attends toujours.

En 1993, des amis proches de Mafeje l'ont encouragé à postuler pour la Chaire A.C. Jordan d'Etudes africaines de l'UCT. Mafeje postula avec réticence, et figura sur la liste des candidats sélectionnés comme candidat « A ».¹⁵ Dans sa lettre, Mafeje avait déclaré avec assurance :

Je pense que je suis éminemment qualifié pour le poste. Non seulement j'ai eu le privilège de travailler avec feu A.C. Jordan en tant qu'étudiant en recherche à l'Université du Cap et à l'étranger, mais aussi, je peux affirmer que parmi les chercheurs africains spécialisés en études africaines, j'ai probablement la plus grande expérience et reconnaissance à travers tout le continent, y compris en Afrique arabophone.¹⁶

Après avoir fourni des détails de ses réalisations et de ses nombreux contacts avec des « organisations panafricaines et régionales », il a terminé sa lettre sur une note quelque peu personnelle :

Ce serait... un grand plaisir pour moi d'apporter tout ce capital intellectuel à l'Université du Cap (mon alma mater) et aux études africaines en Afrique du Sud en général. Impartir certaines de ces connaissances aux étudiants de deuxième cycle sud-africains qui ont été isolés du reste de l'Afrique pendant tant d'années serait la plus grande contribution que je pourrais faire après trente années d'exil.

La demande de Mafeje fit l'objet de longues discussions.¹⁷ Il est essentiel de noter que le président plaidait pour le rejet de la demande et ce, malgré le fait que Mafeje était classé parmi les candidats en tête pendant la sélection. Les raisons avancées par le président étaient largement fondées sur la personnalité de Mafeje et avaient très peu à voir avec son érudition. Après avoir fait allusion à la décision de 1968 de l'UCT d'annuler la nomination de Mafeje, le président a soulevé trois points cruciaux qui étaient fort nuisibles. Premièrement, il a révélé qu'un « collègue » à l'Université de Namibie où Mafeje était basé lui a confié que ce dernier avait des choses négatives à dire à propos de l'UCT et que « si on lui offrait le poste, il le refuserait ». Deuxièmement, le président porta à l'attention du comité de sélection la correspondance qu'ils avaient échangée concernant le refus de Mafeje de présenter des exemplaires de ses publications, comme preuve du « caractère » de Mafeje et pour monter combien il était difficile de travailler avec lui. En réponse à la demande, Mafeje avait fait remarquer qu'il « ne voyait pas comment ils gagneraient en sagesse en lisant des textes choisis au hasard et de façon subjective par des candidats en lice ». ¹⁸ Le troisième point était que Mafeje avait « un problème d'alcool ». L'autorité à ce

sujet était un « collègue de l'UCT qui avait parlé à (Mafeje) récemment ». Enfin, certains prétendaient que Mafeje était « fortement opposé à la mise en place d'un centre féminin à l'UCT ».

Aucune décision ne fut prise à cette réunion, en grande partie parce que le quorum n'était pas réuni. La question devait être formalisée à la réunion suivante.

On ne sait pas clairement ce qui s'est passé entre ces deux réunions, pour que le président ait apparemment adouci sa position à propos de Mafeje. Ayant plaidé pour le rejet de la candidature de Mafeje à la réunion précédente, le président changea d'avis et persuada le comité d'accorder à ce dernier un entretien. Les dossiers indiquent clairement que la principale raison pour laquelle le président avait changé d'avis était pour coincer Mafeje et l'amener non seulement à défendre sa cause, mais aussi à donner au comité une chance d'évaluer sa personnalité. En fin de compte, une décision fut prise de faire passer un entretien à Mafeje.

À la réunion suivante, le président indiqua que depuis la dernière réunion, « il avait appris que Mafeje avait quitté l'Université de Namibie pour l'Université américaine du Caire ». Il fit remarquer que Mafeje n'avait pas avisé l'Appointments Office (bureau de placement pour les travailleurs intellectuels) de son changement d'adresse. Cela semble avoir donné au président une excuse pour l'exclure. Selon les *aide-mémoires*, le président a indiqué que « puisqu'il avait des réserves au sujet de Mafeje, et que la décision de l'inviter à un entretien prise à la dernière réunion était une décision marginale, il était d'avis, à ce stade, de ne pas l'inviter à un entretien. Au cas où le Conseil ne serait pas du même avis, on pourrait en discuter après l'entretien avec l'autre candidat pour le poste ».¹⁹

En fin de compte, cette stratégie eut pour effet de réussir à exclure Mafeje de la compétition. Quand l'autre candidat passa l'entretien, tout ce dont les membres du comité devaient décider c'était s'il était nommable ou pas. A la fin de l'entretien, il y eut une décision unanime qu'il était nommable. Dès qu'il accepta l'offre de l'UCT, le président écrivit une lettre de regret à Mafeje, mettant ainsi fin au rêve de ce dernier d'y retourner.

Je n'ai pas le moindre doute, sur la base de preuves disponibles, que le processus de sélection pour la Chaire A.C. Jor-

dan était vicié au départ. Dans un premier temps, le président avait déjà prouvé qu'il avait de forts préjugés à l'encontre de Mafeje. Cela remonte à la tentative de ce dernier de retourner à l'UCT en 1990. À cette époque, le président avait écrit aux dirigeants de l'Université en indiquant qu'un département auquel il était associé n'accueillerait pas Mafeje s'il acceptait le contrat d'un an discuté plus haut. Par la suite, quand un collègue de l'UCT recommanda Mafeje lorsqu'un poste pour la Chaire A.C. Jordan fut à pourvoir, le président indiqua que ce dernier n'était pas la personne qu'ils recherchaient. Les dossiers montrent que le président a joué un rôle influent en ternissant la réputation de Mafeje.

Deuxièmement, les informations ou les preuves qui ont été utilisées contre Mafeje à propos de ses activités en Namibie n'étaient que des rumeurs, fondées comme indiqué plus haut sur ce que le président avait entendu dire par un collègue en Namibie. Les informations n'ont jamais été soumises au test. Il est difficile de comprendre pourquoi un comité de sélection formé de membres supérieurs de l'université a accepté cela, et s'est laissé influencer par un individu, si ce n'est pour dire que l'ancienneté du président est un facteur qu'il faut prendre en considération. De plus, je n'ai pas pu trouver de preuve pour montrer qu'il n'a jamais été fait référence aux rapports des personnes références de Mafeje. Cela soulève des questions quant à l'intérêt de la demande de tels rapports aux candidats.

À la réception de la lettre de regret, Mafeje écrivit longuement au président en terminant sa lettre par ces mots :

En 1968, c'était un honneur que de se voir offrir un poste à l'UCT, mais en 1994, c'est une lourde tâche à laquelle seuls les gens politiquement naïfs ou qui manquent d'imagination peuvent faire face sans avoir quelques doutes désagréables. Je peux me tromper, mais seul l'avenir nous le dira.

Cette lettre était sans doute la dernière lettre officielle de Mafeje à l'UCT. Pour autant que je sache, la lettre de regret fut la dernière communication de l'UCT avec Mafeje jusqu'à ce que neuf ans plus tard, l'université lui offrit un doctorat honorifique et lui présenta des excuses formelles, comme indiqué au départ. Cela suggère qu'entre-temps, l'UCT n'a fait aucun effort pour attirer Mafeje, malgré l'espoir qu'avec l'arrivée de dirigeants noirs, des

tentatives seraient faites pour le recruter. Les efforts déployés par les amis et sympathisants de ce dernier auprès des dirigeants de l'UCT entre le milieu et la fin des années 1990 n'ont jamais été pris au sérieux. Ce n'est qu'en 2002 que l'affaire Mafeje fut de nouveau ouverte à la discussion à l'UCT.

Les tentatives de l'UCT de faire amende honorable

Comme il a été souligné au début de cette contribution, en 2003, l'UCT a cherché à faire amende honorable auprès de Mafeje. Cette démarche revêtit deux formes. Premièrement, à la suite d'une motivation en 2002, le Vice-chancelier Ndebele écrivit à Mafeje, l'invitant à accepter un doctorat honorifique à la cérémonie de remise de diplômes de l'UCT en juin. Alors que la cérémonie approchait et que Mafeje n'avait pas répondu à la lettre, une deuxième lettre l'invitant à la cérémonie de décembre lui fut envoyée. Ce même jour, le Conseil de l'Université présenta ses regrets et ses excuses sincères pour le rôle de l'université dans les événements de 1968. Comme indiqué, Mafeje ne répondit même pas aux différentes lettres, ce que d'aucuns considèrent comme impoli.

Mais nous devons nous demander pourquoi Mafeje a agi de la sorte. Était-il en colère ou amer à propos de l'annulation de sa nomination en 1968 ? Ou bien y avait-il plus que les événements de 1968 ? Comme nous le verrons plus loin, Mafeje pensait que le doctorat honorifique était trop peu et arrivait trop tard, et qu'il ne traitait pas les questions politiques plus larges. Ce qui nous intéresse le plus, ce sont les excuses qui sont discutées en détail ci-dessous.

Dans sa lettre datée du 17 juin 2003, le Vice-chancelier Ndebele informait Mafeje d'une décision unanime du Conseil de l'Université... de vous présenter des excuses officielles pour l'annulation d'une offre de nomination en 1968, à la suite de pressions sérieuses du gouvernement de l'époque.²⁰

Ndebele conclut en ces termes :

Ces excuses font partie de notre processus de révision et de réparation de certains aspects de notre passé. C'est pour moi une question de satisfaction personnelle que le Conseil ait pris cette décision.

Nous espérons que vous serez en mesure d'accepter ces excuses dans l'esprit dans lequel elles sont présentées.²¹

Quant à la résolution du Conseil de l'UCT, elle se présente comme suit :

Le Conseil de l'Université du Cap reconnaît qu'il y a encore beaucoup de gens qui critiquent la décision de 1968 d'annuler la décision d'offrir un poste de Maître de conférences en anthropologie sociale à M. A Mafeje. Le Conseil a réexaminé la question, exprime ses regrets sincères pour cela, et présente ses excuses au Dr. Mafeje.

La résolution qui a été adoptée par le Conseil porte une légère modification d'une première version provisoire dont la dernière phrase disait : « Le Conseil a réexaminé la question, reconnaît que c'était une erreur et présente ses excuses au Dr. Mafeje pour avoir agi ainsi » (non souligné dans le texte).

Comme on peut le voir, les excuses portent sur la décision de 1968 d'annuler la nomination de Mafeje. Il n'y a pas la plus petite référence au traitement infligé à Mafeje dans les années 1990, comme discuté plus haut. Certes, les événements de 1968 sont importants et on ne peut pas tirer le rideau dessus ou les justifier par rapport à un régime d'apartheid répressif, mais je soutiens que ce sont les développements des années 1990 qui sont au cœur du ressentiment, de la colère et de l'amertume de Mafeje envers l'UCT. Le fait que les excuses de 2003 n'aient pas fait allusion aux années 1990 jette des doutes quant au sérieux de l'UCT lorsqu'elle présente ces excuses.

Au cours d'une conversation avec l'ancien Vice-chancelier Ndebele, celui-ci indiqua qu'il n'a eu connaissance des développements des années 1990 que quand je lui en ai parlé en 2008. Il est venu à l'UCT en 2000. Ce qu'il est important de noter, cependant, c'est que certaines des personnes qui étaient associées à la décision du Conseil non seulement étaient au courant de ces événements, mais y étaient directement impliquées. Elles ne peuvent pas prétendre qu'elles n'étaient pas au courant.

Quand, tout naturellement, Mafeje ne répondit pas aux lettres qui lui avaient été adressées, le Conseil lui envoya un émissaire. Voici son récit :

Archie (Mafeje) était plein de ressentiment et d'amertume au sujet de la reconnaissance tardive par l'UCT de ce qui s'était passé ; de ce que sous la direction de noirs... aucune approche n'avait été faite ; et au moment où je l'abordais, il avait décidé que l'UCT

était compromise à propos de sa situation... Quand je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas accepté la nomination et les excuses, il était clair qu'il avait grandement fermé son cœur à l'UCT. Il aimait parler avec moi et me raconter sa peine et son ressentiment, et pour lui, l'UCT n'avait pas reconnu ce qu'elle avait fait, et avait mis beaucoup trop de temps à le reconnaître. Il avait également le sentiment qu'ils pensaient qu'il était un chercheur au rabais pas assez bon pour eux. Je pense qu'il aurait aimé qu'on lui offre un poste Extraordinaire ou Emérite, l'usage d'un bureau et des ressources de l'UCT, etc. Pour lui, des excuses de la part de l'UCT au moment où elles ont été présentées ressemblaient plus à la chose politiquement correcte à faire qu'à des vrais remords.²²

Il ne fait guère de doute que les lettres à Mafeje l'ont poussé à clore le chapitre de l'UCT de façon spectaculaire. En mars 2004, il rédigea dans son testament qu'il faisait don de tous ses livres à l'Université Walter Sisulu au Cap Oriental. Le message semble dire clairement et fortement que Mafeje voulait prendre ses distances par rapport à l'UCT.

C'était comme si la question de la réconciliation n'était pas poursuivie avec une quelconque rigueur, et pratiquement rien n'a été fait au moment de la disparition de Mafeje.

Depuis la mort de Mafeje, l'UCT a fait des pas de géant pour clore la saga Mafeje. Ce processus a démarré sous la direction du Vice-chancelier précédent, Njabulo Ndebele. C'était, il faut le dire, sous sa direction que l'affaire Mafeje avait été rouverte aux discussions en 2002. Dans la lettre adressée à la famille Mafeje évoquée plus haut, Ndebele a dit ceci :

Le Comité exécutif de l'UCT cette semaine a observé le silence à la mémoire du Professeur Mafeje. Il a reconnu de nouveau la profonde injustice commise. Il a reconnu ses contributions extraordinaires. Le Comité a donné l'instruction que son impact en tant que chercheur extraordinairement talentueux soit capté pour toujours. L'UCT trouvera un moyen pratique pour ce faire.²³

En septembre 2007, tout juste six mois après le décès de Mafeje, Ndebele réaffirma son engagement à résoudre l'affaire Mafeje avant sa retraite en juin 2008. Au cours d'une conversation, il m'a dit qu'il n'aimerait pas que son successeur héri-

tât de ce problème, comme il en avait hérité lui. Il voulait savoir si j'étais disposé à faire partie de la solution. Je lui ai dit, comme je l'ai fait quand j'ai accepté d'être l'émissaire de l'UCT aux obsèques, que ce serait un honneur pour moi de faire partie de la résolution de ce problème complexe, mais extrêmement important.

Vers la fin de l'année 2007, Ndebele formalisa le processus en nous désignant, le Vice-chancelier adjoint Thandabantu Nhlapo et moi, pour réfléchir au moyen le plus approprié de résoudre l'affaire Mafeje et de l'honorer au mieux. Nhlapo et moi avons convenu, à la fin de l'année 2007, que je conduise la recherche sur la relation entre Mafeje et l'UCT pour pouvoir baser toute mesure qui suivrait sur une connaissance et une compréhension profondes de ce qui s'est passé précisément dans cette relation.

Un document de travail basé sur la recherche sur l'affaire Mafeje contenant quelques recommandations fut présenté au Vice-chancelier Ndebele alors sortant. Compte tenu du peu de temps dont il disposait, le nouveau Vice-chancelier, le Dr Max Price, reprit là où nous en étions. C'est sous sa direction que la famille Mafeje fut amenée à l'UCT, des excuses présentées pour la deuxième fois, et un doctorat honorifique décerné à titre posthume à Archie Mafeje.

En ce qui concerne les excuses,²⁴ l'UCT reconnut qu'il

est devenu clair que l'université est loin d'avoir fait assez dans les années 1990 pour permettre au Professeur Mafeje de retourner à l'UCT, et que cela était resté un obstacle à sa réconciliation avec son alma mater.

Elle continue en ces termes :

Par conséquent, nous notons que d'importantes opportunités ont été perdues pendant la période de transition sud-africaine vers la démocratie, pour apporter un chercheur africain très important chez lui à l'UCT. En cela, l'Université a fait preuve d'une grande insensibilité et nous regrettons profondément que le Professeur Mafeje soit parti sans que ces questions aient été résolues. L'Université voudrait à présent s'excuser auprès de la famille du Professeur Mafeje de n'avoir pas fait un effort résolu pour assurer une place pour le Professeur Mafeje à l'UCT, et peut-être même d'avoir agi d'une façon préjudiciable au Profes-

seur Mafeje une deuxième fois dans les années 1990. L'UCT renouvelle également ses regrets en ce qui concerne la décision du Conseil, sous les pressions du gouvernement, d'annuler la nomination au poste de Maître de conférence en 1968.

S'agissant de savoir comment l'UCT allait honorer Mafeje et veiller à ce que justice soit faite, l'université prit l'engagement de trouver des moyens tangibles qui permettraient de graver de façon acceptable et indélébile la mémoire d'un fin chercheur africain à l'Université du Cap et dans la communauté scientifique plus large.

Ces moyens tangibles sont notamment les suivants :

- premièrement, l'Université s'engage à permettre aux chercheurs désireux d'enquêter sur les événements qui entourent Archie Mafeje à l'UCT d'accéder à tout document d'archive pertinent, sans attendre la période normale de proscription, et à autoriser la publication de toute recherche ainsi générée. Cependant, aucune personne encore en vie ne sera nommément citée ou identifiée sans son autorisation.
- l'UCT financera et promouvra un Festschrift en l'honneur de l'ensemble des travaux savants du Professeur Mafeje.
- l'UCT créera une bourse d'études supérieures au nom d'Archie Mafeje dans le domaine des études africaines pour un chercheur sud-africain noir.
- L'UCT va renommer la Salle du Sénat dans laquelle a eu lieu le sit-in de 1968 Salle Archie Mafeje et ériger une plaque appropriée rappelant l'historique de l'affaire Mafeje.
- L'UCT va conférer à Archie Mafeje, à titre posthume, le diplôme de Docteur Honoris Causa en Littérature.

Le 17 août 2008, le premier des engagements ci-dessus fut rempli quand on annonça officiellement au symposium que la salle du Sénat serait rebaptisée Salle Archie Mafeje et que la plaque serait dévoilée par le fils de Mafeje, Xolani. Le lendemain, parallèlement à l'installation du nouveau Vice-chancelier, un doctorat honorifique fut décerné à titre posthume à Archie Mafeje. Le certificat fut reçu par sa fille Dana.

Au moment de la rédaction de la présente contribution, en fin août 2008, rien de con-

cret n'avait été fait concernant les trois engagements restants.

Une affaire à régler ? Remarques finales

L'UCT est en train d'essayer de clore la saga Mafeje dans des circonstances où des tentatives précédentes de se réconcilier avec Mafeje avait assez lamentablement échoué. Cela pose immédiatement des questions quant à la façon dont seront perçues les tentatives actuelles de l'UCT de s'amender auprès de sa famille. Il y a un véritable risque que les efforts de l'UCT pour résoudre l'affaire Mafeje, aussi réels soient-ils, soient considérés comme opportunistes. Le Vice-chancelier Ndebele nous avait clairement fait comprendre qu'il ne serait pas heureux que les gens aient cette impression. C'est précisément conscient de cela, et de l'importance de démontrer que les tentatives de l'UCT ne sont en rien opportunistes, que j'ai accepté de m'impliquer dans le processus de réconciliation. Comme on peut le voir dans cette contribution, l'UCT s'est réconciliée avec la famille proche d'Archie Mafeje. Ces derniers ont rejeté sa décision et ont accepté les excuses ainsi que le diplôme honorifique en son nom.

La question qui s'impose à nous est de savoir si cela marque la fin de l'affaire Mafeje. Autre question connexe : peut-on tirer des enseignements de cette expérience ? Ou était-ce une expérience malheureuse isolée ? Ce sont-là des questions auxquelles il est difficile de répondre, précisément en raison de leur concrétude. On peut être tenté de choisir la facilité et de laisser le temps apporter des réponses. Mais il est aussi possible de répondre de façon suggestive, plutôt que définitive, à ces questions. Je propose cette dernière solution.

On ne saurait prétendre que l'une des raisons pour lesquelles Mafeje était si fâché et dédaigneux des efforts de l'UCT en 2003, en particulier les excuses, était qu'il avait le sentiment que l'université n'était pas suffisamment ouverte à propos de la nature de l'affaire Mafeje. Comme il a été démontré, pour l'UCT, en 2003, c'était au sujet des événements de 1968. Il est clair que le fait de présenter des excuses pour ce qui s'était produit en 1968 était une solution de facilité pour l'UCT, pour la simple raison qu'elle pouvait toujours attribuer la faute à l'Etat d'apartheid. Le plus difficile pour l'UCT, semble-t-il, était l'acceptation de sa responsabilité, qui est ce

qu'exigeait le traitement infligé à Mafeje dans les années 1990. C'est, dirais-je, cette reconnaissance et cette acceptation de la responsabilité qui rendent les excuses de 2008 plus acceptables et respectables. C'est un pas majeur qu'il convient d'applaudir.

Les excuses de 2008 constituent une autre percée importante, en ce sens qu'elles ont permis l'ouverture des archives aux « chercheurs désireux de faire de la recherche sur les événements entourant Archie Mafeje à l'UCT ... sans attendre la période proscrite normale et autorisent la publication de toute recherche générée par ces travaux. Une autre indication de cette section de la clause contenue dans les excuses est la reconnaissance que Mafeje était un chercheur et qu'en faisant des excuses, il est crucial de considérer non seulement la famille biologique proche de Mafeje, mais sa famille élargie de chercheurs et d'activistes. Ils se préoccupent de l'affaire Mafeje comme sa famille immédiate. Inviter les chercheurs à faire de la recherche constitue un moyen d'étendre les excuses à la famille élargie de Mafeje.

Cependant, la réserve contenue dans la clause précitée est préoccupante. Selon ses termes, aucun individu encore en vie ne peut être nommé cité ou identifié sans son autorisation ». Si ce n'était que cela, la réserve ne poserait pas de problèmes. Après tout, c'est une pratique courante dans le domaine de la recherche. Cependant, c'est la note de bas de page qui suscite des préoccupations. Selon cette note, « les chercheurs désireux d'accéder au matériel encore sous la période de protection de 30 ans doivent d'abord obtenir l'autorisation du Vice-chancelier qui devra approuver la façon dont toute information obtenue peut être publiée ou partagée avec des tiers ». Cette exigence de la note de bas de page a pour but d'assurer la confiance du public au caractère confidentiel et à l'intégrité des procédures du comité de sélection, passées et futures ».

Comment devons-nous interpréter cette réserve ? Qu'entend-on par le Vice-chancelier « devra approuver » comment l'information obtenue « peut être publiée ou partagée avec des tiers » ? Qu'est-ce que cela signifie en pratique ? Les chercheurs doivent-ils soumettre tout ce qu'ils écrivent au Vice-chancelier pour approbation, avant de soumettre pour publication ? Est-ce qu'on s'achemine ainsi vers une forme de censure ? En ce qui concerne la

justification donnée au sujet de l'assurance de la confiance du public et l'intégrité des procédures du comité de sélection, on peut soutenir que le processus même qui consiste à garder fermés les dossiers pendant 30 ans rend ce comité non imputable devant les mandants universitaires plus larges et au-delà. Cette protection peut être une recette pour les abus et comportements irresponsables. En fait, l'embargo de 30 ans sur les archives est une chose qui doit être inscrite à l'ordre du jour de la transformation des institutions d'enseignement supérieur. C'est sans doute une leçon importante que nous pouvons tirer de l'affaire Mafeje.

En un mot, il est important pour la crédibilité des excuses de 2008 et pour trouver une solution durable à l'affaire Mafeje que la vérité à propos de la relation entre Mafeje et l'UCT soit connue. Quoique l'on fasse pour Mafeje, cela n'aura pas de sens si l'on pense que l'UCT est en train de supprimer la vérité. Sur une note personnelle, cela reviendrait à trahir Mafeje. En attendant que la réserve soit clarifiée, du point de vue de la façon dont elle va affecter la vérité à propos de ce qui s'est passé dans les années 1990, il est fort possible que l'affaire Mafeje soit toujours une affaire à régler.

Notes

1. Voir Dossier 12.2.5, 'Senior Lecturer/Lecturer in Social Anthropology', Archives administratives, UCT. Je n'ai pas pu établir à partir des dossiers si Mafeje avait postulé ou pas.
2. Ibid.
3. « Dossier personnel », Emplacement 4.3.3, Casier No. 366. Archives administratives, UCT.
4. Procès-verbal d'une réunion du Conseil de l'Université qui s'est déroulée le mercredi 5 juin 1968 à 15 h. « Dossier personnel », Emplacement 4.3.3, Casier No. 366. Archives administratives, UCT.
5. Voir l'article à paraître de Fred Hendricks pour un récit détaillé de l'interaction entre l'administration de l'UCT et le ministre de l'Education nationale et ses employés, entre le 2 mai 1968 et la réunion du Conseil le 5 juin 1968. Le rapport présenté par Luyt au Conseil en juin était basé sur cette interaction.

6. Il est remarquable que les universités historiquement noires telles que Fort Hare ne semblent pas avoir été impliquées dans l'affaire Mafeje.
7. 'Celebrated scholar dies', *Monday Paper*, 26/05, 23 avril – 6 mai 2007, 5.
8. Copie de la lettre détenue par l'auteur. J'ai assisté aux obsèques et remis la lettre à la famille au nom de l'UCT.
9. Nombreuses conversations avec l'auteur.
10. Voir dossier 'Prof. Archie Mafeje (SocSch/9 Anthropology)', Emplacement 21.1.4 Casier No. 111, Archives administratives, UCT.
11. Ibid.
12. Ibid.
13. Comme déjà indiqué, en 1990 et 1991, Mafeje faisait de la recherche au Zimbabwe.
14. Voir dossier 'Prof. Archie Mafeje (SocSch/9 Anthropology)', Emplacement 21.1.4 Casier No. 111, Archives administratives, UCT.
15. C'est la catégorie des candidats qui méritent de passer un entretien.
16. AC Jordan W/Os, Dossier 300, No. 2, Archives administratives, UCT.
17. Les informations sur le procès-verbal de la réunion du comité de sélection proviennent des *aide-mémoires*, qui n'ont pas le même statut que les procès-verbaux. Ces derniers sont approuvés par les participants. Cependant, les *aide-mémoires* ont été signés par le président. Il était difficile d'obtenir des informations à travers des entretiens. La plupart des membres du comité qui ont été contactés ont prétendu qu'ils ne pouvaient pas se souvenir des discussions.
18. Lettre au Bureau de placement, Université du Cap, datée du 14 avril 1994. AC Jordan W/Os, Dossier 300, No. 2, Archives administratives, UCT.
19. Je ne suis pas autorisé à mentionner le nom du candidat, mais il ne s'agit pas Mahmood Mamdani, qui a été nommé dans une procédure distincte en 1996.
20. Hon Degree Corres – 2003, Dec Grad 2003, Dossiers administratifs, UCT.
21. Ibid.
22. Courriel daté du 10 février 2008.
23. Lettre aux « membres de la famille Mafeje » datée du 5 avril 2007. Une copie de la lettre avait été remise à l'auteur qui la conserve dans ses Dossiers.
24. L'auteur détient une copie de la lettre d'excuses. Les excuses ont été lues à voix haute au symposium et à une conférence de presse.